

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

Date de convocation : 16 juin 2020
Compte-rendu affiché le : 27 juin 2020
Nombre de membres en exercice : 27
Absents : néant
Secrétaire de séance : Loriane BALLEYDIER

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : 6.2 – Convention d'hébergement pour les élèves de l'école de Monsols au restaurant scolaire du collège du Mont St Rigaud pour l'année 2020-2021.

Accord unanime du conseil municipal.

- Approbation du PV du conseil municipal n° 2020-03 du 26.05.2020

Il est approuvé à l'unanimité des présents.

1 - Décisions du Maire

Mme Béatrice LACHARME, 1^{ère} adjointe, fait état des différentes décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations :

- Décision 2020-01 : Budget Assainissement : augmentation des crédits de l'art. 658 en Dépenses de Fonctionnement afin de régler à la société CORICO les frais d'entretien de la STEP, années 2017 et 2018

DF : article 658 : charges diverses de gestion : + 10 370.08 €

DF : article 621 : personnel extérieur au service : - 7 000 €

DF : article 61523 : réseaux : - 3 370.08 €

- Décision 2020-02 à Décision 2020-05 : Demandes de Subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) de différents ERP

Accessibilité des ERP : bâtiment Mairie-Ecole d'Avenas, pharmacie à Monsols (demande déjà présentée en 2019 mais n'ayant pas obtenu de subvention), sanitaires du camping et de la salle à Saint-Jacques-des-Arrêts, sortie de secours salle des fêtes de St Christophe et synthèse des préconisations du dossier Ad'ap d'Ouroux.

Rénovation Thermique des ERP : Bâtiment Mairie-Ecole d'Avenas (Isolation intérieure, extérieure, chauffage), Isolation du bâtiment du Centre Social Vivre en Haut-Beaujolais (Monsols) et changement fenêtres, volets, radiateurs électriques et éclairage LED dans la mairie annexe (Monsols).

Ces dossiers de demandes de subventions concernent des projets déjà finalisés et/ou inscrits au budget 2019.

2 – Fonctionnement des instances

2.1 - Composition des commissions municipales

Le conseil municipal délibère pour la création de 10 commissions gérées chacune par un maire délégué ou un adjoint

Voir tableau en annexe 1

2.2 - Création des conseils communaux

En application de la Charte de la Commune Nouvelle de Deux-Grosnes, approuvée par l'ensemble des communes historiques en juillet 2018, le conseil municipal décide la création des conseils communaux suivants :

Communes déléguées	Population légale au 1 ^{er} janvier 2019	Nombre de conseillers communaux
AVENAS	126	2
MONSOLS	924	12
OUROUX	364	4
SAINT-CHRISTOPHE	244	3
SAINT-JACQUES-DES-ARRÊTS	107	2
SAINT-MAMERT	67	2
TRADES	117	2
Total	1949	27

2.3 - Désignation des délégués au SYDER

Le conseil municipal à l'unanimité des présents désigne :

- Délégué titulaire : Monsieur Daniel CALLOT
- Délégué suppléant : Monsieur Michel JANDARD

2.4 - C.C.A.S. : Détermination du nombre des membres et désignation des conseillers

Le Centre Communal d'Action Sociale est dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire ou son représentant.

En vertu des articles, R. 123-7 à R. 123-10 du Code de l'Action Sociale, le Conseil d'administration du CCAS peut être composé dans la limite maximale de 8 membres élus en son sein par le conseil municipal et de 8 membres nommés par le maire hors conseil municipal. (Il n'est pas fixé de nombre minimum).

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **décide** que le conseil d'administration sera composé de 7 conseillers et de 7 membres nommés,
- **élis** en son sein les conseillers suivants : Mme Béangère BOTTAGISI (Avenas), Mme Eliane FAVRE (Monsols), M. Alain GOBET (Ouroux), Mme Julie MARTEL (St Christophe), Mme Monique TRIBOULET (St Jacques des Arrêts), M. Marc-Anthony CHAMPAGNON (St Mamert) et M. Serge TERRIER (Trades).

2.5 - C.C.I.D. : proposition d'une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants

La commission communale des impôts directs comprend sept membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président
- et six commissaires titulaires (ils sont suppléés par un nombre égal de commissaires suppléants).

Les six commissaires, et leurs suppléants, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibération, propose la liste de noms suivants :

Présidente : Mme Béatrice LACHARME, 1^{ère} Adjointe (St Jacques des Arrêts)

Commissaires titulaires : Mme Anne CHAMPAGNON (Avenas), M. Carlos CARNEIRO (Monsols), Mme Martine CORGIER (Ouroux), M. Robert CHAINTREUIL (St Christophe), M. Henri DEBISE (St Mamert), M. Henri COMBIER (Trades), M. Justin SERT (Avenas), M. André DUCROUX (Ouroux), M. Gilles MÉLINAND (St Christophe), M. Jean-Paul SANGOUARD (St Jacques des Arrêts), M. Charles BRIDAY (St Mamert) et M. André LARGE (Trades).

Commissaires suppléants : M. Luc CALLOT (Avenas), M. Roger DESCAILLOT (Monsols), M. Gérard BAUDRY (Ouroux), M. Maurice BOURGEON (Saint-Christophe), Mme Emmanuelle MOLARD (St Mamert), M. Dominique COMBIER (Trades), M. Ferdinand SANGOUARD (Avenas), M. René BERNILLON (Monsols), M. Robert GARNIER (Ouroux), M. Jean-Pierre DUCROUX (St Christophe), M. Pierre THILLET (St Mamert), Mme Loriane BALLEYDIER (Trades).

2.6 – Désignation de deux représentants au sein du Centre Culturel Associatif Beaujolais

Le CCAB organise notamment le Festival en Beaujolais qui se déroule en juillet sur les communes adhérentes. Il participe également à des animations avec les enfants dans les écoles.

Coût pour la collectivité, en 2020 : 5 618 €

Le conseil municipal désigne à l'unanimité les 2 représentants suivants : Elisabeth JACQUET et Pascal LUCAS.

2.7 – SYBEMOL : Désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

L'école de Musique SYBEMOL (Syndicat Intercommunal Beaujolais d'Enseignement musical et Orchestra) regroupe 8 communes : Les Ardillats, Avenas, Beaujeu, Lantignié, Quincié-en-Beaujolais, Régnier-Durette, Saint-Didier-sur-Beaujeu et Vernay.

L'école propose une formation musicale diversifiée pour adultes et enfants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Désigne les 4 délégués suivants :

Délégués titulaires : Daniel CALLOT, Jean-Marc MOLARD

Délégués suppléants : René THÉVENON, Loriane BALLEYDIER

3 – Finances

3.1 – Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2019 : budget principal et budget annexe « Assainissement »

La Commune de Deux-Grosnes dispose d'un budget principal et d'un budget annexe « assainissement ».

Le compte administratif reprend les écritures comptables annuelles réalisées par la commune, avec la reprise des résultats des années antérieures (excédents, déficits).

Il est présenté par le Maire pour adoption par le Conseil Municipal. M. le Maire ne doit pas participer à l'approbation.

Le compte de gestion reprend les mêmes écritures, mais au niveau du Receveur Municipal (la Trésorerie).

Budget principal :

- Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité des votants.

- Le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement (avec report année n-1) : + **860 995.38 €**

- Déficit d'Investissement (avec report année n-1) : - **61 087.09 €**

Restes à réaliser au 31.12.2019 en investissement

Recettes investissement : + **582 384 €** - Dépenses d'investissement : **700 990 € = - 118 606 €**

Ce qui donne un résultat global de clôture de : + **681 302.29 €**

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2019 du budget principal.

Budget Assainissement :

- Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité des votants.
- Le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :
 - Excédent de fonctionnement (avec report année n-1) : + 59 253.48
 - Excédent d'Investissement (avec report année n-1) : + 285 135.94

Restes à réaliser au 31.12.2019 en investissement

- Dépenses d'investissement : - 32 000 €

Ce qui donne un résultat global de clôture de : + 312 389.42 €

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2019 du budget Assainissement.

3.2 - SYDER (Syndicat d'Energies du Rhône) : participation aux charges résiduelles 2020

Les charges résiduelles dues au SYDER comprennent :

- les frais de gestion et d'administration calculés au prorata du nombre d'habitants,
- les frais de consommation d'électricité liés à l'Eclairage Public,
- les frais liés aux travaux d'investissements : Eclairage public, alimentation en électricité, extension et renforcement de réseaux. Selon l'importance des travaux, ceux-ci sont réglés en une seule fois, ou font fait l'objet d'emprunts sur 15 ans (qui nécessitent alors la prise en charge annuelle de l'annuité).

Le montant 2020 s'élève à 72 782.01 € et est réparti de la façon suivante :

- 34 254.49 € pour les frais de gestion et de coût de l'électricité de l'éclairage public,
- 38 527.52 € pour les travaux d'investissement.

Afin de moins impacter le contribuable, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de budgétiser la partie travaux d'investissement et de fiscaliser uniquement la partie gestion et frais d'électricité.

3.3 - Vote des taxes directes locales

Les taxes locales comprennent :

- La taxe d'Habitation (TH) : qui n'est plus perçue par la commune, mais reversée à celle-ci sous forme de compensation par l'Etat,
- **La Taxe Foncière sur le bâti (TFB),**
- **La Taxe Foncière sur le non-bâti (TFNB),**
- Les Taxes Professionnelles : perçues directement par la Communauté de Communes Saône-Beaujolais qui est en TPU (Taxe Professionnelle Unique).

Avant la fusion, chaque commune disposait de taux différents. Aujourd'hui, les taux sont calculés au niveau de la commune nouvelle.

Afin d'éviter que les contribuables voient leurs impôts fortement augmentés, l'article 1638 du Code Général des Impôts permet aux communes qui fusionnent, de lisser leurs taux jusqu'à 12 ans.

Au vu des disparités des taxes, par délibération n° 2020/011 du 18 février 2020, le conseil municipal de Deux-Grosnes a décidé le lissage des taux sur la période maximale des 12 années.

Le Conseil municipal, après avoir étudié l'état de notification des taxes locales, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les impôts et de maintenir les taux suivants :

Taxe foncière sur le bâti : 14.12 %	produit attendu : 205 557 €
Taxe foncière sur le non bâti : 42.31 %	produit attendu : 80.939 €
	Total : 386 496 €

3.4 - Commerces et Covid 19 : loyers dus à la commune

En plus des logements, la commune de Deux-Grosnes gère 15 baux commerciaux, artisanaux ou sociaux (restaurant, commerce, cabinet infirmier...).

En raison de la pandémie, certaines de ces structures ont dû fermer pendant 2 mois ou ont vu leur activité économique ralentir.

Suivant les propositions de la commission « développement économique », le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** la suppression des 2 mois de loyers d'avril et mai pour les structures qui avaient interdiction formelle d'ouvrir, à savoir : Restaurant EMA (Avenas), Restaurant « la Charmette » (St Christophe), Auberge des Arrêts (St Jacques des Arrêts), l'Auberge du Razay (St Mamert), Restaurant « le Relais du Vieux Moulin » (Trades, l'Ostéopathe (Monsols), « le Troc de Béa » (Monsols) et la Micro-crèche « Gones d'un jour » (St Mamert),

- Afin d'être équitable entre les différents restaurateurs, pour les restaurants de Saint-Christophe et de Saint-Jacques-des-Arrêts, dont le logement est compris dans le loyer commercial, **décide** de faire payer une quote-part du loyer pour la partie habitation au prorata de la surface total des locaux occupés

	Loyer mensuel HT	Surface commerce	Surface logement	Participation loyer mensuel
Restaurant St Christophe	700 €	250 m ²	70 m ²	700 € x 70 m ² /320 = 153.13 € arrondi à 153 € mensuel
Restaurant St Jacques des Arrêts	450 €	143 m ²	65 m ²	450 € x 65 m ² /208 = 140.63 € arrondi à 140 € mensuel

3.5 - Projet d'investissement en cours et à venir

Ce point est reporté à la prochaine réunion, car il sera étudié en détail avec le vote du budget.

4 - Logements - commerces

4.1 - Trades : loyer à fixer pour le logement T3 situé dans l'ancienne cure

Le logement vacant situé dans l'ancienne cure à Trades a été demandé en location. Pour permettre cette location, il a été nécessaire de faire un certain nombre de travaux de rénovation pour un montant de 18 560 € TTC : mise aux normes de l'électricité, réfection de la salle de bain (changement WC et douche), remplacement de la chaudière gaz, installation évier, quelques isolations et doublages... les fenêtres et volets avaient été changées en 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Fixe** le montant du loyer à **390 € mensuel**, hors Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères et entretien chaudière. Le coût du gaz étant à la charge directe du locataire.

4.2 - Bail « le Troc de Béa » : prolongation du bail

Il a été établi un bail précaire de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2019, expirant le 30 avril 2020.

A l'issue du bail, il était donné la possibilité à Madame Béatrice ALMENTÉROS, d'acquérir le bien pour y poursuivre son activité, si celle-ci est considérée viable.

Mme ALMENTÉROS, la locataire demande la possibilité de prolonger le bail jusqu'au 31 décembre 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la prolongation du bail jusqu'au 31 décembre 2020,

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant correspondant

5 - TERRAINS

5.1 - Suite vente locaux de l'ancienne MDR de Monsols à M. Habib GONNET : accord avec l'OPAC pour autorisation de passage

Au lieu-dit « la Gare » à Monsols, l'OPAC du Rhône est titulaire d'un bail emphytéotique consenti avec la commune pour une durée de 55 ans, arrivant à échéance le 19 février 2047, portant sur la parcelle AB numéro 233 (2 170 m²), sur laquelle est édifiée la résidence « de la Gare ».

La commune est propriétaire de la parcelle voisine cadastrée section AB numéro 275 sur laquelle se situe un local qu'elle vend à un artisan pour y installer un atelier de contrôle technique automobile.

Une partie de la voie d'accès au bâtiment se fait sur la parcelle AB 233 (environ 88 m²). L'OPAC avait autorisé l'utilisation de ce passage par la commune.

Aujourd'hui, il est évident que la commune doit disposer de l'emprise permettant l'accès à ce local pour l'intégrer à la vente de la parcelle AB 275.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

En accord avec l'OPAC,

- **Approuve** la sortie, à l'euro symbolique, de l'emprise du bail d'un tènement d'environ 88 m² issu de la parcelle AB 233 entraînant la régularisation d'un avenant au bail emphytéotique signé avec l'OPAC ;
- **Autorise** le Maire à signer tout acte et documents nécessaires à ces régularisations.

6 – Affaires scolaires

6.1– Participation RASED année scolaire 2019-2020

Les RASED (Réseaux d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté), composés d'enseignants spécialisés et de psychologues scolaire, ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants de ces classes.

Les antennes du RASED de Beaujeu et de Saint-Etienne-des-Ouillères comptent 2 enseignantes spécialisées et 1 psychologue scolaire.

La Commune de Beaujeu finance le bureau d'accueil du RASED et les Communes concernées sont invitées à donner une participation de 20 € par classe pour couvrir les frais de fonctionnement (fournitures...).

Jusqu'à maintenant, l'enseignante spécialisée se déplaçait directement dans les écoles pendant le temps scolaire : Ce qui était une facilité pour les parents et une mise en confiance pour l'élève bénéficiaire.

L'enseignante de notre secteur, nous avait fait savoir que budgétairement elle ne pourrait plus se déplacer dans certaines écoles, dont Trades (considérées comme non prioritaires) alors qu'elle continue à se déplacer sur Monsols ou Ouroux.

Les enfants concernés pourraient être accueillis à Beaujeu, ce qui crée une inégalité entre les enfants et des frais de déplacements pour des parents qui n'ont pas toujours les moyens et les disponibilités.

Le conseil municipal, après délibération par 24 voix POUR et 3 voix CONTRE :

- **Décide** de verser la participation de 20 € par classe pour l'année scolaire 2019-2020 soit **180 €** pour les 9 classes de maternelles et de primaires.

6.2 - Convention d'hébergement pour les élèves de l'école de Monsols au restaurant scolaire du collège du Mont Saint-Rigaud pour l'année scolaire 2020-2021

Les élèves de l'école primaire et maternelle de la commune déléguée de Monsols sont accueillis à midi au restaurant scolaire du collège du Mont Saint-Rigaud.

Une convention tripartite est signée chaque année entre le Département du Rhône, le collège du Mont saint-Rigaud et la Commune de Deux-Grosnes.

Celle-ci définit les conditions administratives et financières d'accueil des élèves et des personnels de l'école publique de Monsols au service de restauration du collège.

Le nombre maximum d'élèves accueilli est de 45 par jour, avec 1 maximum de 8 enfants de maternelle.

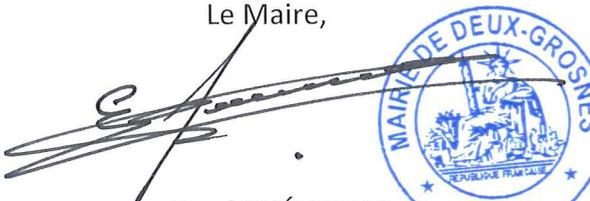
Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer avec le Département et le Collège du Mont Saint-Rigaud, la convention d'hébergement pour l'accueil des élèves de l'école de Monsols au restaurant scolaire du collège pour l'année 2020-2021.

7 - Questions diverses

Prochain conseil municipal : lundi 20 juillet 2020 à 20 heures

La séance est levée à 23 heures 20.

Le Maire,

René THÉVENON



Commissions Municipales

	COMMISSIONS	DELEGATIONS	COMPETENCES	MEMBRES DE LA COMMISSION
1	Finances	Daniel CALLOT	Budget - Achats - Marchés Publics - Appels d'Offres - Contrats d'entretien et de maintenance	Roger DESCALLOT, Pascal LUCAS, Céline CLÉMENT, Marie-Jo AUFRANT, Béatrice AUFRANC
2	Bâtiments - Voirie	Carlos CARNEIRO	Logements - cimetières - Travaux entretien des bâtiments et autres - Travaux de voirie - Déneigement - Fauchage - Brigades vertes - fossés...	Thierry JAFFRE, Eliane FAVRE, Loane BALLEYDIER, Michel JANDARD, Julie CLEMENT, Céline CLEMENT
3	Ecoles	Béatrice AUFRANC	Ecoles - cantines - garderies - petite enfance	Marc-Anthony CHAMPAGNON, Gaétane GAILLARD, Julie CLÉMENT, Bérangère BOTTAGISI, Thierry JAFFRE, Loane BALLEYDIER
4	Ressources Humaines	Béatrice LACHARME	Gestion du Personnel - Emploi du temps...	Florence BERNILLON, Julie CLÉMENT, Loane BALLEYDIER, Béatrice AUFRANC
5	Environnement	Serge TERRIER	Espaces verts - Fleurissement	Roger DESCALLOT, Monique TRIBOULET, Eliane FAVRE, Marie-Jo AUFRANT
6	Assainissement - Urbanisme - Réseaux	Alain GOBET	Travaux d'assainissement - Réseaux - stations d'épuration - SPANC - Déchets - Tri - Urbanisme (PLU...)	Fabien JACQUET, Gaétane GAILLARD, Michel JANDARD
7	Association - Tourisme - Sports	Roger DESCALLOT	Manifestations touristiques, sportives, cérémonies... - Tourisme : relations avec la CCSB et autres	Loane BALLEYDIER, Jean-Marc MOLARD, Marc-Anthony CHAMPAGNON, Florence BERNILLON, Elisabeth JACQUET, Pascal LUCAS, Monique TRIBOULET, Julie MARTEL
8	Sécurité	Thierry JAFFRE	Sécurité des Bâtiments et voirie - ERP - Traversées villages - Traçage - Défense incendie	Alain LOUIS, Fabien JACQUET,
9	Culture - Communication - Informatique	Jean-Marc MOLARD	Manifestations culturelles - Bulletins - Bibliothèques - Informations municipales - Site Internet	Florence BERNILLON, Elisabeth JACQUET, Pascal LUCAS, Fabien JACQUET, Julie MARTEL
10	Développement économique	Pierre-Louis DUCROUX	Artisanat - Commerce - Agriculture - Sylviculture - Gîtes, campings - Village d'accueil	Marie-Jo AUFRANT, Fabien JACQUET, Elisabeth JACQUET, Céline CLEMENT, Monique TRIBOULET, Julie MARTEL

